



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le

ID : 069-200035046-20230613-DP_08_2023-DE



DECISION DU PRESIDENT n°08/2023

Objet : Commune de Courzieu / Plan local d'urbanisme / Modification n°4 / Avis du SOL

VU les articles L. 131-4, L. 132-7 et L. 153-16 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération n°21/2022 du Comité Syndical du 31 mai 2022 donnant délégation au président pour émettre un avis sur les révisions simplifiées et les modifications des PLU devant être compatibles avec le SCoT de l'Ouest Lyonnais ;

VU le dossier relatif à la modification n°4 du PLU de la commune de Courzieu ;

Le Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

EMET un avis favorable sur la modification n°4 du PLU de la commune de Courzieu ;

FORMULE les recommandations suivantes :

- Optimiser davantage l'urbanisation de ce secteur en se rapprochant d'une densité brute de 25 logements à l'hectare (contre une fourchette de 14 à 18 logements à l'hectare dans le projet actuel)
- Diversifier les typologies d'habitat en prévoyant davantage de logements collectifs, et en intégrant une part de logements sociaux.

Fait à Vaugneray, le 13/06/23

Morgan GRIFFOND
Président

